

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 mars 2018

**Présents** : Alain Mahey- Florence Chazalon -Chantal Dujancourt- Angélique Reynaud -Michel Rocher- Richard Romestant,

**Excusés** : Michel Dalzon (pouvoir à Michel Rocher)- Michèle Menu (pouvoir à Chantal Dujancourt)- Guy Lemmens (pouvoir à Alain Mahey),

**Absents** : Martine Dhaine- Christian Faugier,

**Secrétaire de séance** : Chantal Dujancourt.

**Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.**

### **1/Compte de gestion 2018 :**

Le compte de gestion 2018 établi par le receveur du trésor public est voté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2/ Compte administratif 2018 :**

Le compte administratif 2018 est présenté. Le maire donne la présidence au premier adjoint et quitte la salle. La secrétaire donne lecture de la délibération et de l'affectation des résultats. Ils sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

### **3/ Délibération : locations de logements**

Le maire propose que les 2 logements vacants soient remis à la location, par l'intermédiaire d'une Agence Immobilière. Accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **4/ Délibération : mise en œuvre de la Défense incendie**

Les communes sont dorénavant responsables de la prise en charge du réseau des bornes à incendie. Nous avons reçu 2 devis. Richard Romestant, Michel Rocher et Chantal Dujancourt sont chargés de l'étude et de faire une proposition au prochain conseil.

### **5/ Délibération : donation à la commune**

Suite à un héritage, une personne propose de faire une donation à la commune de Chandolas, d'un terrain de 4 889 m<sup>2</sup> en zone naturelle. Le conseil donne son accord et charge le maire de l'exécution du dossier.

### **6/ Délibération : encaissement d'un chèque**

Afin de pouvoir encaisser un chèque d'un montant de 25 €, remis à l'occasion du repas du CCAS, le conseil délibère à l'unanimité pour fixer le montant des repas des moins de 70 ans à 25 euros.

### **7/ Délibération : validation de la CLETC (Commission Locale Evaluation des Transferts de Charges au sein de la CDC)**

Suite au transfert de compétence « Lecture Publique » à la CDC Beaume Drobie, la CLETC décide de ne pas transférer la charge aux 6 communes concernées et décide que la CDC prenne en charge la dépense générée, soit un coût de 62 276 € pour la CDC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de se prononcer sur cette décision.

### **8/ Désignation d'un référent « randonnée »**

Michel Rocher est désigné référent randonnée à la commission intercommunale.

### **9/Désignation délégués commission RPI :**

Titulaires : Chantal Dujancourt et Michèle Menu,  
Suppléants : Richard Romestant et Michel Rocher.

### **10/Organisation du « Parcours du Cœur 2019 »**

La Fédération française de cardiologie et le relais Malakoff Médéric Vivarais proposent d'organiser le parcours du cœur sur la commune **le Vendredi 26 Avril**. Les aînés ruraux ont donné leur accord pour participer à l'organisation.

Michel Rocher et Chantal Dujancourt représenteront la commune.

### **11/ Délibération : recrutement secrétaire de Mairie. Offre d'emploi :**

Suite à l'annonce du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il faut procéder au recrutement d'un(e) nouveau secrétaire. Le Centre de gestion propose 2 solutions.

- . Embauche d'un titulaire (par mutation),
- . Embauche d'1 CDD qui pourra être intégré par voie de concours.

Le Conseil demande le report au prochain conseil municipal pour prendre sa décision.

**12/ Délibération : suppression d'abattement de taxe d'habitation à la base** – Report de la question au prochain conseil municipal.

### **13/Réunion commission locale PLUI avant arrêt du document**

Le maire propose une date fin Mars ou début Avril. A préciser.

### **14/ Délibération : extension réseau eau potable**

Pour un raccordement en zone Ub du PLU, le conseil, considérant la taxe d'aménagement perçue, décide de prendre en charge l'extension du réseau. Accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **15/ Délibération : extension réseau électrique**

Pour un raccordement en zone Ub du PLU, le conseil, considérant la taxe d'aménagement perçue, décide de prendre en charge l'extension du réseau. Accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **16/ Demandes de subventions ADMR, Fréquence 7, entraide Beaume-Drobie, URAM :**

- L'ADMR intervient chez 22 personnes à Chandolas. La décision est reportée après réception du rapport financier,
  - Entraide Beaume Drobie aucune intervention à Chandolas : le conseil décide de ne pas donner suite.
  - Fréquence 7 : il est décidé d'accorder une subvention de 50 €.
  - URAM : au vu du dossier, il est décidé de reconduire la subvention de 50 € accordée en 2018.
- Accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **17/ Questions diverses**

Le maire propose deux devis de débroussaillage. Le conseil donne son accord à l'unanimité.